

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2023

160x23

### ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION " LA CROIX ROUGE FRANCAISE "

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- « LA CROIX ROUGE FRANCAISE » : Unité Locale de Marignane  
11 rue Lamartine  
13700 MARIGNANE

- . Nom du Président : Sylvia PENELET
- . Numéro de SIRET : 77567227205958

dont l'objectif est de proposer des actions sociale (aide alimentaire, vestiboutique, maintien du lien social) , qui se déroule toute l'année sur notre commune dans les locaux du CCAS .

L'association « LA CROIX ROUGE FRANCAISE» a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux (Pole Cohésion Sociale), ce dernier étant complet, il est proposé de lui attribuer la somme de 500 €.

Le montant de la subvention pour l'exercice 2023 : 500 €

Vu l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention 2023 à l'Association "LA CROIX ROUGE FRANCAISE " pour un montant de 500 €

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL